



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, lundi 15 mars 2021

Accord régional de relance entre l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane 250 Millions de soutien pour les entreprises

Suite à la crise sanitaire, économique et sociale, provoquée par l'épidémie de Covid-19, les pouvoirs publics se sont engagés à limiter les effets du ralentissement de l'activité économique, à venir en aide aux secteurs les plus touchés, à soutenir l'emploi et à accompagner les personnes les plus précaires.

En Guyane, la mise en œuvre de cette politique s'est traduite, dès le mois de mars 2020, par un appui financier exceptionnel apporté aux entreprises, aux collectivités, aux associations et aux citoyens.

Tenant compte des spécificités de la Guyane, l'accord régional de relance Guyane vient décliner, sur le territoire, une partie du plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros pour la période 2020-2022.

De plus, l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane ont décidé de conclure un accord régional de relance pour la période 2021-2022 visant à mobiliser, à parité par un effort conjoint, 250 millions d'euros de crédits supplémentaires pour soutenir et accompagner les projets et actions visant des objectifs qui répondent aux besoins des Guyanaises et des Guyanais :

- accélérer l'aménagement durable du territoire pour répondre aux défis de la croissance démographique.
- améliorer la compétitivité des entreprises, accompagner leur transition écologique et soutenir la croissance verte.
- répondre aux besoins en santé des habitants, lutter contre la précarité et renforcer la cohésion sociale.

Au sein de cet accord régional de relance, on retrouve des projets emblématiques pour la Guyane, notamment des investissements dans des infrastructures stratégiques pour le territoire :

- La construction d'un nouveau Centre d'Exploitation et d'Intervention à Saint-Laurent du Maroni
- La rénovation énergétique des bâtiments scolaires du second degré (lycées et collèges)
- Le confortement des berges du marché municipal de Grand-Santi
- L'aménagement de la liaison routière Maripasoula – Papaïchton
- La mise en place du réseau public d'assainissement des eaux usées du village de Balaté

Mais la relance soutient aussi les projets privés. Par exemple dans l'industrie : le millésime 2020 du fonds d'accélération des investissements industriels inclut six projets guyanais qui ont bénéficié d'une subvention égale à la moitié de leur investissement. Il s'agit de :

- Gov'Environnement (production d'électricité à partir du gaz issu de la fermentation des déchets)
- Solamaz (lampadaires solaires photovoltaïques)
- Yanna Wassai (valorisation de produits agricoles locaux)
- Biostratège (projet collectif autour des produits naturels écologiques et biosourcés de Guyane)
- Délices de Guyane (production de chocolat à partir de cacao local)
- Société de sciage de bois tropicaux (sciage de bois tropicaux dans l'Ouest guyanais)

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

Contacts presse :

Cabinet du ministre des Outre-mer

Mél : mompresse@outre-mer.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

Mél : communication@guyane.pref.gouv.fr / www.guyane.gouv.fr

[*Désinscription ici*](#)